

# L'expérience communautaire n'échappe pas à la tourmente

**A**u conseil départemental, mercredi, a eu lieu la dernière conférence du cycle "mai 1968 et ses échos dans la Drôme", initié par les archives départementales de la Drôme.

Après sa présentation par le directeur Benoît Charenton, le conférencier Michel Chaudy a signalé l'importance du fonds documentaire des archives départementales et municipales qu'il a pu consulter.

Boimondau, abréviation de Boîtiers de Montres du Dauphiné, est une entreprise autogérée créée à Valence, rue Montplaisir, par Marcel Barbu en 1941. Une expérience communautaire originale qui privilégiait l'humain. Les chefs de communauté sont élus par les compagnons. Successivement sur 30 ans, il y eut

Marcel Barbu (1941-1946), Marcel Mermoz (1946-1951), Georges Matras (1951-1960), Georges Normand (1960-1966), Roland Ludot (1966-1971). Après deux ans d'expérience, l'esprit communautaire se traduit par ce que les compagnons sont prêts à faire et à vivre ensemble. Les compagnons ont accès aux comptes, les salaires sont affichés et des conseils d'atelier sont mis en place. La formation tient une place prépondérante. La vie sociale, les activités culturelles et sportives sont développées. La rémunération est basée sur les valeurs professionnelles et sociales. Il y a peu de différence entre la base et les responsables et les ouvriers sont mieux payés que dans d'autres entreprises.

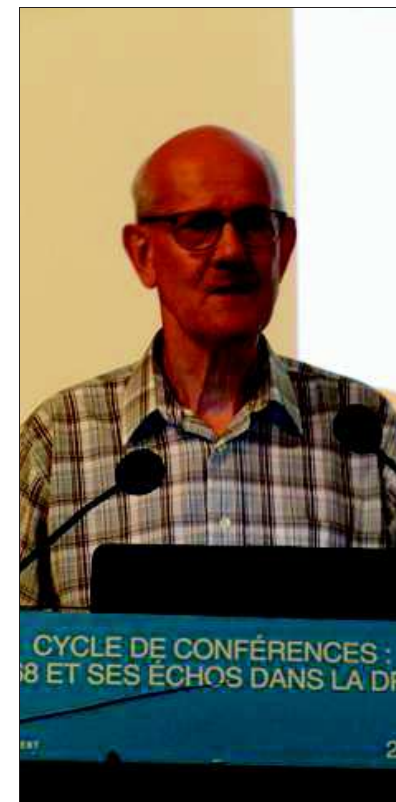
Boimondau n'a pas connu de grèves depuis sa création, juste des manifestations de solidarité. Cependant l'activité économique, la modernisation, les mentalités font évoluer la communauté. Des compagnons deviennent sociétaires et les bases de calcul des salaires sont modifiées. En 1958, les responsables ne sont élus que par les compagnons-sociétaires.

## **Le 20 mai 68, le personnel décide l'arrêt du travail**

En 1968, Boimondau compte 230 personnes et certains profitent de cette période de revendications pour demander des augmentations de salaire et font valoir qu'il n'y a pas de délégué, ni de syndicat. Les représentants au conseil d'administration et au comité d'entreprise

sont des compagnons élus. Le 6 mai, la contestation entraîne le débrayage de 8 salariés. Le 20, le personnel décide l'arrêt du travail. Le lendemain est créé un comité d'action et de soutien en solidarité envers les autres ouvriers. Le 30, la reprise du travail est votée par 103 voix pour, alors que 95 sont pour la poursuite de la grève et une quarantaine de salariés se sont abstenus. Avec la forte augmentation du SMIC, la réduction du temps de travail et autres acquis décidés par les accords de Grenelle, les salariés de Boimondau se trouvaient bien moins avantagés qu'avant.

Mai 1968 aurait ainsi accentué les problèmes et la chute de l'entreprise qui ferma en 1971.



**Michel Chaudy, spécialiste de l'histoire communautaire de Boimondau.**

**B.M.D.**